



Le Mini Coquelicot

Mensuel d'information de la section syndicale CGT



Janvier 2017

Bonne Année, pour qui ?

L'année 2016 a été marquée par un plan de départs forcés sans précédent chez Axway. Entre licenciements et ruptures conventionnelles à l'initiative de la direction, ce sont toutes les tranches d'âges qui ont été touchées, y compris les « séniors » entre 50 et 56 ans. Parallèlement, la direction entame des négociations avec les organisations syndicales sur le contrat de génération qui vise, notamment, à favoriser le maintien en emploi des ... séniors ! Visiblement, la direction n'en est pas à une contradiction près. D'un côté je vire les vieux qui ne sont plus dans le coup et de l'autre, je réponds à mes obligations légales de tenter d'assurer l'employabilité des salariés vieillissants ! Notre employeur ne manque pas d'air !

Pourtant, Axway aurait pu anticiper les changements en matière d'évolution de nos métiers ; elle aurait pu/dû mettre en place une politique de formation pour les salariés de l'entreprise les plus vulnérables. C'était de sa responsabilité et elle en avait les moyens, mais tel n'a pas été son choix ; préférant adopter la solution de facilité en taillant dans les effectifs. Bien sûr, Axway sait se montrer « généreuse » en proposant, selon le cas, un « petit plus » financier au-delà des simples et maigres indemnités conventionnelles. Sans doute pour se donner bonne conscience ?

Sauf que, quelle probabilité, à 55 ou 56 ans, de retrouver facilement et rapidement un emploi ? En 2015, selon le ministère du Travail, 3,9 % des 55-64 ans pointaient à Pôle Emploi, représentant un taux de chômage de 7,4 %. La part des chômeurs de longue durée était supérieure chez les seniors par rapport aux autres tranches d'âge : 63,5 % étaient au chômage depuis au moins un an !

Et quelles conséquences sur la famille ? Parce qu'elles ébranlent l'équilibre même de la famille, les conséquences sociales du chômage sont considérables : augmentation du risque de séparation, dépression et risque suicidaire accrus, résultats scolaires en berne des enfants, isolement, dégradation de la santé du fait de l'augmentation de certaines pathologies (maladies cardiovasculaires, addictions), ... ce n'est pas nous qui le disons, c'est la rapporteure du groupe CGT au Conseil économique et social dans un avis datant de mai 2016.

Qu'en sera-t-il pour 2017 ? Ce plan social déguisé comme nous le nommons dès le mois de mai dernier, se poursuivra-t-il ? Dans quelle proportion ?



Et nous, salariés et collègues de tous ces malchanceux et malchanceuses, variables d'ajustement brutalement sacrifié-s pour que puisse se mettre en place la nouvelle stratégie Axway, votée par des actionnaires qui n'ont que faire des dégâts engendrés ; nous, que ferons-nous ?

Allez, Bonne Année quand même ... ■

Le syndicat CFE-CGC a été débouté en 1ère instance par le tribunal d'instance de Paris de sa demande d'annulation des élections CE/DP d'octobre dernier dans l'UES Sopra Steria Group. La CFE-CGC a annoncé son intention de faire appel.



Retrouvez-nous sur le Net :

<http://axway.reference-syndicale.fr/>

Le bureau de l'Intersyndicale



CGT-CFDT est situé au 29ème étage de la tour W.

Tél. : 0147172764 ou contactez vos élus.



Retrouvez [La CGT Axway](#) sur JIVE



Impact du numérique sur la question de l'emploi et du travail : un sujet en débat à la CGT

Les évolutions liées au numérique que nous vivons et dont nous sommes aussi les acteurs changent nos modes de vie. Ils remettent également en question l'organisation du travail et sont l'occasion de créer un autre mode de vie syndicale. C'est de tout cela dont il a été question lors du colloque qui s'est tenu le 6 décembre à Montreuil au siège de la CGT.

Cette réunion-débat, s'est déroulée autour de trois thèmes : la question de l'emploi, celle du travail et enfin l'organisation syndicale.

La question de l'emploi : la « révolution numérique » dans la logique libérale n'entraîne-t-elle pas nécessairement une destruction de l'emploi ?

Le numérique apparaît, à ce jour, comme un phénomène ambivalent entre l'outil d'asservissement et moyen d'émancipation où le logiciel tend à dévorer le monde. Sa trajectoire s'inscrit dans la mondialisation néolibérale. Dans ce cadre, il a aujourd'hui un rôle d'accélérateur, de déréglementation, de désintermédiation et de décloisonnement des marchés avec une logique d'externalisation, de financiarisation et de fragmentation des activités qui se soldent par de réelles destructions d'emplois.

La question du travail : le numérique est-il l'outil de restructuration de l'organisation du travail et de déstructuration de la vie ?

Le numérique permet une économie morcelée et spécialisée où le salariat perd sa centralité, où les frontières de l'entreprise sont brouillées par la sous-traitance et l'activité en réseau. Cela a abouti à une individualisation croissante, un recul des droits sociaux et un certain délitement des organisations syndicales. Les relations de travail s'en trouvent bouleversées avec des modes qui se veulent collaboratifs et où l'autonomie individuelle tend à devenir la règle. A cette situation s'ajoute la remise en cause de la structure spatio-temporelle.

[Retrouvez ici l'ensemble des présentations, expertises et documents de référence sur le sujet.](#)

RÉVOLUTION NUMÉRIQUE : 1. LA THÉORIE



RÉVOLUTION NUMÉRIQUE : 2. LA RÉALITÉ



Quelles perspectives et quels enjeux pour notre organisation syndicale ?

Le numérique ne bouleverse pas seulement l'emploi mais aussi les pratiques syndicales. L'enjeu est donc de savoir comment en limiter les impacts négatifs sur les conditions de travail et l'emploi en adaptant nos revendications et en étant une force de propositions pour un usage social du numérique. Cette adaptation doit aller à contre-courant du discours libéral dominant et viser d'abord à l'émancipation des travailleurs. L'usage des outils numériques, la capacité de s'organiser à travers des plates-formes virtuelles, interroge aussi le militantisme syndical. Il s'agira donc de problématiser l'évolution du numérique à travers les opportunités qu'elle offre et se demander finalement si l'on ne peut pas repenser le travail sous d'autres formes plus coopératives et démocratiques.

Ce colloque a permis de mettre en avant trois revendications centrales dans les domaines du travail, de l'emploi et du syndicalisme :

- Utiliser le numérique pour une meilleure répartition de la charge et du temps de travail ; aller vers les 32 heures effectives.
- Instaurer de nouvelles garanties pour les travailleurs non-salariés, les indépendants et autoentrepreneurs
- Installer le débat sur l'utilisation du numérique au service des citoyens et non du capital ; profiter des possibilités du numérique dans les pratiques syndicales pour diffuser l'information et susciter le débat chez les salariés. ■